

M. Luther, *Traité de la liberté chrétienne, Œuvres, t. 2, Genève, Labor et fides, 1966, p 282-283.*

« Mais voici une grâce incomparable qui appartient à la foi : elle unit l'âme à Christ comme l'épouse est unie à l'époux. Par ce mystère, dit l'apôtre, Christ et l'âme deviennent une seule chair (Eph. 5,30). Une seule chair : s'il en est ainsi et s'il s'agit entre eux d'un vrai mariage [...] il s'ensuit que tout ce qui leur appartient constitue désormais une possession commune, tant les biens que les maux. Ainsi, tout ce que Christ possède, l'âme fidèle peut s'en prévaloir et s'en glorifier comme de son bien propre, et tout ce qui est à l'âme, Christ se l'arrogue et le fait sien. Comparer ici, c'est découvrir l'incomparable. Christ est plénitude de grâce, de vie et de salut ; l'âme ne possède que ses péchés, la mort et la condamnation. Qu'intervienne la foi et, voici, Christ prend à lui les péchés, la mort et l'enfer ; à l'âme, en revanche sont donnés la grâce, la vie et le salut. [...]

Qui donc pourrait se faire une idée digne de ce mariage royal ? Et qui pourrait embrasser les glorieuses richesses d'une telle grâce ? Voici que, riche et saint, Christ, l'époux prend pour épouse cette prostituée chétive, pauvre et impie ; il la rachète de tous ses maux, il la pare de tous ses biens. Il n'est pas possible que ses péchés la perdent, car ils reposent sur Christ et sont engloutis en lui. Quant à elle, elle possède en Christ la justice qu'elle peut regarder comme la sienne propre et qu'à l'encontre de tous ses péchés elle peut opposer en toute assurance à la mort et l'enfer en disant : "Si moi, j'ai péché, mon Christ n'a pas péché ; c'est en lui que je crois, tout ce qui est à lui est à moi et tout ce qui est à moi est à lui" selon le Cantique des cantiques : "Mon Bien-aimé est à moi et je suis à lui" (Ct 2,16) 2. »